

MyUnifr – Compléments pour DEEM

MyUniFR est votre accès à toutes les informations concernant vos études, ainsi qu'au programme informatique gérant les cours de la faculté. Vous y trouverez des informations pratiques comme les horaires, les salles, les résultats, etc.

L'accès se fait par le site de l'Université, via la Faculté des lettres à l'aide d'un login. Il s'agit du login en tant qu'étudiant-e de l'Université de Fribourg. Les étudiant-e-s d'une autre université le recevront une fois inscrit-e-s à l'Université de Fribourg, vers mi-septembre. En cas de problème, vous pouvez vous adresser à micromus (www.unifr.ch/micromus), le site d'aide en ligne aux problèmes informatiques.

Il faudra donc vous inscrire à tous les cours, y compris aux stages et aux leçons épreuve figurant sur la liste des cours que vous trouverez sur Moodle.

Un plan d'études personnalisé vous sera remis durant le mois de juin 2020.

Il y a des cours au semestre d'automne (SA), de printemps (SP) et à l'année (AA). Vous devez également vous inscrire aux examens. Une fois que vous aurez enregistré vos inscriptions, vous devrez encore valider ces inscriptions (bouton en-haut à droite de votre écran).

- **En septembre**, vous vous inscrivez aux cours annuels (AA) et aux cours du semestre d'automne (SA).
Vous vous inscrivez également aux examens des cours SA
- **En janvier**, vous vous inscrivez aux cours du semestre de printemps (SP).
Vous vous inscrivez également aux examens des cours AA et SP.

Les inscriptions tardives aux examens sont impossibles. Tout oubli de votre part repousserait la validation de votre formation d'une session.

Pour vous inscrire, il faut choisir le programme DEEM, puis sous « structure des études » vous verrez les modules, et vous verrez tous les cours disponibles.

Les inscriptions sont ouvertes à partir du 7 septembre 2020 pour les cours à l'année et pour ceux du SA. Merci de respecter les délais mentionnés sur le document "délais MyUnifr" dans Moodle. Les délais d'annulation sont également mentionnés dans ce dossier.

Les règles et délais d'inscriptions ou d'annulation sont celles appliquées par la Faculté des Lettres.

En cas de maladie lors d'un examen, pensez à nous transmettre rapidement un certificat médical (délai : 5 jours ouvrables). Nous ferons ensuite le nécessaire pour reporter l'examen d'une session. Vous devrez dès lors vous réinscrire à l'examen pour la session suivante.